

**Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
du département de la Moselle**

FDSEA
64, Avenue André Malraux
57000 – Metz
SIRET : 7800035700014

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Ce rapport contient 70 pages

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du département de la Moselle
Siège social : 64, Avenue André Malraux – 57000 Metz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Mesdames, Messieurs les membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre syndicat relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 mars 2021 sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Evènements principaux de l'exercice » relative à la crise « COVID-19 » et la capacité du syndicat à poursuivre sereinement son exploitation pour les douze prochains mois.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier arrêté par le conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des éléments survenus connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 15 mars 2021

Le Commissaire aux comptes
Pour CS Audit



Martin Feuchter
Associé



Bilan et compte de résultat



BILAN au 31 AOUT 2020

ACTIF	BRUT	Dépréciations & Amortissements	NET au 31/08/2020	NET au 31/08/2019	PASSIF	NET au 31/08/2020	NET au 31/08/2019
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations Incorporelles	4 823	4 006	817	1 781	Fonds Associatifs sans droit de reprise	65 530	65 530
Immobilisations Corporelles	42 513	35 618	6 895	8 864	Réserves	2 592 496	2 613 777
Immobilisations Financières	10 800	1 220	9 580	7 562	Résultat de la période	21 302	-21 281
TOTAL 1	58 136	40 844	17 292	18 207	TOTAL 1	2 679 328	2 658 026
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS p/Risques & Charges	22 766	23 679
Stock	0	0	0	0	FONDS DEDIES/Subventions	0	0
Créances :					Dettes :		
Avances et acomptes versés	0	0	0	0	Avances et acomptes reçus	740	74
Cotisants et autres clients	558 502	22 741	535 761	546 615	Emprunts et dettes financières	0	0
Autres Créances	79 826	14 177	65 649	58 887	Fournisseurs et comptes rattachés	282 078	280 389
Valeurs mobilières de placement	2 207 525	2 708	2 204 817	2 203 526	Dettes sociales et fiscales	259 721	284 042
Disponibilités	459 895	0	459 895	460 046	Autres dettes	97 234	95 973
Charges Constatées d'avance	75 461	0	75 461	71 434	Produits Constatés d'avance	17 008	16 532
TOTAL 2	3 381 209	39 626	3 341 583	3 340 508	TOTAL 2	679 547	700 689
TOTAL DE L'ACTIF	3 439 345	80 470	3 358 875	3 358 715	TOTAL DU PASSIF	3 358 875	3 358 715



COMPTE DE RESULTAT Simplifié au 31 AOUT 2020



	31/08/2020	31/08/2019
	Durée : 12 mois	Durée : 12 mois
<u>PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS</u>		
Ventes	318	208
Prestations	407 653	421 987
Cotisations	462 450	388 771
Financement syndical, autres contributions et subventions	70 313	78 844
dont Financement syndical : 4 660		
dont Subventions Coll. Territoriales & Publiques: 1 437		
dont Subventions Coopération : 8 300		
dont Participations diverses: 55 916		
Autres produits de gestion	47 896	50 732
Reprise sur provisions	6 747	558
Transfert de charges	1 502	1 699
+ TOTAL DES PRODUITS COURANTS	996 879	942 799
<u>CHARGES COURANTES NON FINANCIERES</u>		
Achats et charges externes & services extérieurs	343 616	359 348
Impôts et taxes	2 248	2 694
Salaires, traitements et charges sociales	486 964	493 871
Cotisations & Subventions accordées	118 074	126 577
Autres charges de gestion	26 915	30 832
Créances irrécouvrables	1 129	272
Dotations aux amortissements	3 925	4 100
Dotations aux provisions	9 709	8 740
- TOTAL DES CHARGES COURANTES	992 580	1 026 434
= RESULTAT COURANT NON FINANCIER	4 299	-83 635
<i>PRODUITS FINANCIERS</i>	20 111	90 429
<i>CHARGES FINANCIERES</i>	-2 709	-2 099
+ RESULTAT FINANCIER	17 402	88 330
= RESULTAT COURANT	21 701	4 695
<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	1 081	3 360
<i>CHARGES et DOTATIONS EXCEPTIONNELLES</i>	0	0
+ RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 081	3 360
= RESULTAT AVANT IMPOT	22 782	8 055
- IMPÔT	1 480	29 336
= RESULTAT de l'EXERCICE	21 302	-21 281



Annexe aux comptes annuels

-

Exercice clos le 31 août 2020



Table des matières

1	PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE	4
2	REGLES ET METHODES COMPTABLES	6
2.1	CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES APPLIQUEES	6
2.2	CHANGEMENTS COMPTABLES	7
2.2.1	CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE	7
2.2.2	CHANGEMENT D'ESTIMATION	7
2.2.3	CORRECTIONS D'ERREURS	7
2.3	AUTRES INFORMATIONS	7
3	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF	8
3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES – REGLES D'EVALUATION ET D'AMORTISSEMENT	8
3.2	TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS	9
3.3	TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS	9
3.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10
3.4.1	REGLES D'EVALUATION ET DE DEPRECIATION	10
3.4.2	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
3.4.3	TITRES IMMOBILISES	11
3.4.4	ENTITES CONTROLEES PAR LA FDSEA MOSELLE	11
3.5	CREANCES	11
3.6	PRODUITS A RECEVOIR	12
3.7	COMPTES DE REGULARISATION	12
3.8	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13
3.9	DISPONIBILITES	13
4	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF	14
4.1	TABLEAU DE VARIATION DES FONDS SYNDICAUX	14
4.2	TRAITEMENT DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT	14
4.2.1	LES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	14
4.2.2	TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES	15



4.3 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15
4.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES	16
4.3.2 PROVISIONS POUR CHARGES	16
4.4 CLASSEMENT DES DETTES PAR ECHEANCES	17
4.5 CHARGES A PAYER	17
<u>5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</u>	18
5.1 LES RESSOURCES PROPRES	18
5.2 ANALYSE DES PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	18
5.3 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	19
5.4 RESULTAT FINANCIER	19
5.5 RESULTAT EXCEPTIONNEL	20
<u>6 ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	21
6.1 ENGAGEMENTS DONNES	21
6.2 ENGAGEMENTS REÇUS	21
<u>7 AUTRES INFORMATIONS</u>	21
7.1 EFFECTIF MOYEN	21



1 Principaux événements de l'exercice

COVID-19

Une crise sanitaire liée au COVID-19 a amené le gouvernement français à mettre en place un dispositif de confinement de la population avec effet au 17 mars 2020.

Ces mesures de confinement ont entraîné la mise en place, par la FDSEA 57, d'un plan de continuité d'activité. Ce plan s'est matérialisé notamment par le recours au télétravail. Les conséquences et les incidences de cette crise sanitaire ont fait l'objet d'une comptabilisation appropriée dans les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

Compte tenu de sa situation financière, la FDSEA de Moselle demeure en capacité d'assurer normalement sa continuité d'exploitation pour les douze prochains mois.

2 Règles et méthodes comptables

2.1 Conventions Générales comptables appliquées

Le bilan avant répartition de la FDSEA Moselle, relatif à l'exercice clos le 31 août 2020 est présenté sous forme de liste. Les comptes de l'exercice clos au 31 août 2020 présentent un bénéfice d'un montant de : **21.302 Euros**

Les comptes de l'exercice 2020 couvrent une période de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. Ces chiffres sont comparés avec ceux de l'exercice précédent, de même durée, soit du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2019/2020, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base (ANC n°2014-03 homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014) :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des observations portées au paragraphe 2.2 «Changements de méthodes comptables»,
- indépendance des exercices.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Il a été fait application des dispositions particulières :

- des règlements n° 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- et n° 2009-10 du CRC relatif aux organisations syndicales.

Conformément au Plan Comptable Général, la FDSEA Moselle est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice certains critères (total du bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

Les dispositions de l'article L. 2135-2 du Code de travail prévoient une nouvelle obligation à la charge des syndicats professionnels qui contrôlent une ou plusieurs personnes morales au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation.

La FDSEA de la Moselle contrôle des entités relevant du périmètre de ces dispositions légales. Pour satisfaire à cette obligation, la FDSEA de la Moselle fournit en annexe à ses propres comptes, les comptes des personnes morales ainsi que l'information sur la nature du lien de contrôle.

Les comptes agrafés de ces personnes morales ont fait l'objet d'un contrôle légal comme le prévoit l'article L 2135-2 du Code du Travail, à l'exception de l'A.R.A, qui par dérogation, n'a pas bénéficié de ce contrôle légal.

2.2 Changements comptables

Selon l'avis CNC n°97-06, les changements comptables sont constitués par les changements de méthodes comptables, les changements d'estimation, les changements d'options fiscales et les corrections d'erreurs.

2.2.1.1 Changements de méthode comptables

Il n'y a pas de changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice.

2.2.1.2 Changement d'estimation

Il n'y a pas de changement d'estimation survenu au cours de l'exercice.

2.2.1.3 Corrections d'erreurs

Il n'y a pas de correction d'erreur enregistrée dans les comptes de l'exercice.



2.3 Autres informations

Néant

3 Informations relatives au bilan actif

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles – Règles d'évaluation et d'amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et, le cas échéant, les frais accessoires.

Les frais d'acquisition des immobilisations pour lesquels une option de comptabilisation en charge est ouverte sont, le cas échéant, enregistrés en charges.

Les immobilisations incorporelles et corporelles à durée de vie définie sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Types d'immobilisations	Mode	Durée éco
Logiciels	linéaire	2 à 5 ans
Installations & Agencements	linéaire	7 à 10 ans
Matériel et outillage	linéaire	6 à 8 ans
Matériel de transport	linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	linéaire	5 à 10 ans

Lorsqu'un indice de perte de valeur est relevé sur un actif de l'organisation syndicale, un test de valeur est réalisé. Une dépréciation est calculée et enregistrée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

A la clôture de l'exercice, aucun indice de perte de valeur nécessitant la réalisation de tests de dépréciation n'a été décelé.



3.2 Tableau de variation des immobilisations

Poste d'immobilisation		Valeur début exercice	Acquisitions	Virement poste à poste	Sorties par cession ou HS	Valeur fin exercice
Frais d'établissements et développement		0				0
TOTAL I		0				0
Autres postes d'immobilisations incorp.		4 823	0		0	4 823
TOTAL II		4 823	0		0	4 823
Terrains	Sur sol propre					
Constructions	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencmts, amén. constr.	0	0		0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel		3 042				3 042
Autres immobilisations corporelles	Installations Générales, agencmts, amén. divers	7 936	0		0	7 936
	Matériel de transport	3 500	0		0	3 500
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	27 044	991		0	28 035
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL III		41 522	991	0	0	42 513
Titres de participations		3 659	0	0		3 659
Autres titres immobilisés		5 123	2 018	0		7 141
Prêts & autres immobilisations financières						
TOTAL IV		8 782	2 018	0	0	10 800
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		55 127	3 009	0	0	58 136

3.3 Tableau de variation des amortissements

Immobilisations amortissables		Valeur début exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions afférant aux sorties	Valeur fin exercice
Frais d'établissements et développement					
TOTAL I					
Autres postes d'immobilisations incorp.		3 042	964	0	4 006
TOTAL II		3 042	964	0	4 006
Terrains	Sur sol propre				
Constructions	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencmts, amén. constr ^o .	3 132	794	0	3 926
Installations techniques, matériel et outillage industriel		2 364	157	0	2 521
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencmts, amén. divers				
	Matériel de transport	3 500	0	0	3 500
	Matériel de bureau, informatique & mobilier	23 662	2 009	0	25 671
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL III		32 658	2 960	0	35 618
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		35 700	3 924	0	39 624



3.4 Immobilisations financières

3.4.1 Règles d'évaluation et de dépréciation

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Lorsqu'un indice de perte de valeur est relevé sur un actif de l'organisation syndicale, un test de valeur est réalisé. Une dépréciation est calculée et enregistrée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

A la clôture de l'exercice, les titres immobilisés détenus sur la coopérative CAPV, en cours de liquidation judiciaire, font toujours l'objet d'une dépréciation pour la totalité de leur valeur, soit 1.220 euros.

3.4.2 Liste des filiales et participations

- La FDSEA détient 240 parts sociales (48% du capital social) de la SAS Moselle Agricole sise 64, Avenue André Malraux à Metz (57000). La SAS Moselle Agricole exerce l'activité de presse.
- Les titres de participation figurent à l'actif du bilan de la FDSEA Moselle pour un montant brut de 3.659 euros. Aucune dépréciation n'est constatée à la clôture de l'exercice car la valeur actuelle des titres est au moins égale à la valeur comptable.
- Prêts et avances consentis par l'organisation syndicale et non remboursés à la clôture de l'exercice : *Néant*
- Cautions et avals donnés par l'organisation syndicale à la clôture de l'exercice : *Néant*
- Dividendes encaissés par l'organisation syndicale au cours de l'exercice : *Néant*
- Les dernières données financières de la SAS Moselle Agricole se rapportent à l'exercice clos le 31 août 2020.

Ces données font apparaître les éléments suivants :

-Capital social	10.000 euros
-Réserves et RAN avant affectation résultat	515.399 euros
-Résultat du dernier exercice clos	-47.567 euros
-Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	664.092 euros.



3.4.3 Titres immobilisés

En mai 2020, la FDSEA Moselle a fait l'acquisition de 5 parts dans la constitution du capital social de la SCIC du Pôle Agroalimentaire Transfrontalier Nord Lorrain.

Titres Immobilisés	Capital	Réserves et RAN avant affectation des Résultats	% Détenion	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette					
SA SAFER	2 740 816	7 806 143	0,09%	2 368	2 368	0	40 114 529	4 011	0	
SA SAPS	80 960	877 458	0,20%	152	152	0	2 461 804	106 348	0	
POLE AGRO	0	0		2 000	2 000	0	0	0	0	En cours
CAPV				1 220	0	3 506			0	En liquidation

3.4.4 Entités contrôlées par la FDSEA Moselle

A la clôture de l'exercice 2020, la FDSEA de la Moselle contrôle, au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, sans entretenir avec elles de lien d'adhésion ou d'affiliation, les entités suivantes :

- la SAS Moselle Agricole, ayant pour dirigeant Monsieur Jean-Marc Brême, et dont la majorité du capital est détenu par la FDSEA de la Moselle,
- l'Association AS CEFIGAM 57 en raison de la détention, par le Président de la FDSEA de la Moselle, de la majorité des droits de vote à l'assemblée générale de l'association AS CEFIGAM 57,
- l'Association de Remplacement en Agriculture ayant pour directeur commun : Monsieur Pierre Divoux.

3.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'encaissement est estimée à un montant inférieur à la valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, pour traduire leur risque de non recouvrement :

- les créances détenues sur les adhérents sont dépréciées pour un montant de 22.741 euros,



- les autres créances sont dépréciées à hauteur de 14.178 euros.

Le classement des créances par échéance est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
de l'actif immobilisé	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	10 800	0	10 800
Adhérents		531 229	530 609	12 591
Adhérents douteux ou litigieux		27 273	0	27 273
Autres créances		0	0	
Personnel et comptes rattachés		0	0	
Sécurité sociale et autres organismes		0	0	
Etat et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	20 191	20 191	
	Autres impôts, taxes et versements ass.			
	Divers			
Associés et entités liées				
Débiteurs divers		59 636	41 490	18 146
Charges constatées d'avance		75 461	75 461	
TOTAUX		724 590	667 751	68 810

3.6 Produits à recevoir

Les produits à recevoir se détaillent comme suit :

• Créances adhérents et comptes rattachés :	277.161
• Subventions à recevoir- Collectivités Territoriales :	0
• Cotisations économiques s/prod° à recevoir :	23.314
• Financement Syndical National & Régional:	9.350
• Subventions & Participations Coopération	5.800
• Autres produits divers :	3.026
• Trésorerie – Intérêts à recevoir :	2.055
Total	320.706 €

3.7 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance sont constituées par les éléments suivants :

• Cotisations sections économiques	1.000
• Assurances	2.758
• Stock de fournitures & mat. syndical non consommés	3.474
• Divers (Abonnements & maintenance)	28.229
Total	75.461 €



3.8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'un bien est inférieure à sa valeur d'entrée, une provision pour dépréciation correspondant à la moins-value latente est comptabilisée.

Le portefeuille de titres de l'organisation syndicale est constitué d'actions, d'obligations, et de Bons à terme.

A la clôture de l'exercice, le montant des plus et moins-values latentes par catégorie de valeurs mobilières de placement est récapitulé ci-dessous :

VMP	Valeur brute	Valeur liquidative	Plus value latente	Moins value latente	Dépréciation
Bons à terme	1 901 900	1 901 900	0		0
OPCVM	0	0	0		0
Obligations	300 014	332 129	32 115	0	0
Actions	5 611	2 903	0	2 708	2 708
TOTAL	2 207 525	2 236 932	32 115	2 708	2 708

Les plus-values latentes sur VMP ne sont pas comptabilisées.

Une moins-value latente a donné lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation d'un montant de 2.708 euros à la clôture de l'exercice.

3.9 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes courants bancaires pour 119.545 euros, ainsi que des Livrets pour un montant total de : 338.294 euros.

4 Informations relatives au bilan passif



4.1 Tableau de variation des fonds syndicaux

	Au 31/08/2019	-	+	Affectation résultat	Au 31/08/2020
Fonds syndicaux					
Fonds syndicaux sans droit de reprise	65 530				65 530
Réserves	2 613 777			-21 281	2 592 496
Report à nouveau	0			0	0
Résultat de l'exercice	-21 281	-21 281	21 302	0	21 302
TOTAL I	2 658 026	21 281	21 302	-21 281	2 679 328
Autres fonds syndicaux					0
Fonds syndicaux avec droit de reprise	0				0
Subventions d'invest. S/biens non renouv.	0				0
Provisions réglementées	0				0
TOTAL II	0	0	0	0	0
TOTAL FONDS SYNDICAUX	2 658 026	21 281	21 302	-21 281	2 679 328

4.2 Provisions pour risques et charges

Les mouvements de l'exercice affectant les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	0	0	0	0	0
Provisions pour charges	23 679	1 567	0	2 480	22 766
TOTAL	23 679	1 567	0	2 480	22 766

4.2.1 Provisions pour risques

Les provisions pour risques couvrent les risques estimés par le syndicat pour faire face aux litiges en cours.

Il n'y a pas de dossier litigieux en cours ou signalé comme tel, à la date de clôture, donc il n'y a pas lieu de constituer de nouvelle provision pour risques au 31/08/2020.



4.2.2 Provisions pour charges

Les engagements pris en matière de retraite à l'égard des salariés font l'objet d'une provision au passif dans la catégorie des provisions pour charges.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève, au 31 août 2020 à la somme de 22.766 €, charges sociales et fiscales comprises.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode des unités de crédits projetés en tenant compte des hypothèses suivantes:

- l'engagement porte sur l'ensemble du personnel,
- départ volontaire à la retraite à l'âge de 65 ans,
- droits calculés selon l'accord interne de la FDSEA,
- turn-over du personnel : faible,
- application de la table de mortalité Insee 2003-2005,
- taux d'actualisation retenu: iboxx au 31 août 2020 : 0.68%,
- taux d'évolution annuel des rémunérations : 0.72%,
- taux de charges fiscales et sociales patronales appliqué : 38.11%.

4.3 Classement des dettes par échéances

Le classement des dettes par échéance est synthétisé dans le tableau ci-dessous :



Etat des dettes		Montant Brut Total	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d'1 an & à 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts & Dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine				
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Avances & Acomptes reçus -Clients créditeurs		740	740		
Fournisseurs et comptes rattachés		282 078	282 078		
Personnel et comptes rattachés		90 668	90 668		
Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux		57 056	57 056		
Etat & Autres collectivités publiques	Impôt sur les Bénéfices	1 480	1 480		
	Taxe sur la Valeur Ajoutée	107 930	107 930		
	Obligations cautionnées	0	0		
	Autres Impôts, Taxes & assimilés	2 587	2 587		
Entités liées					
Autres dettes		97 234	97 234		
Produits constatés d'avance		17 008	17 008		
Total		656 781	656 781	0	0

4.4 Comptes de régularisation :

Les Produits constatés d'avance sont constitués par les cotisations du service économique payées sur l'année civile et donc régularisées au 31 août, pour un montant total de : **17.008 euros**.

4.5 Charges à payer :

Au 31 août 2020, les charges à payer se détaillent comme suit :

• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	90.428
• Dettes fiscales et sociales	130.604
• Dettes diverses d'exploitation	88.574
• Participations & Subventions à verser	8.660

Total **318.266 €**

5. Informations relatives au compte de résultat



5.1 Les ressources propres

Ressources de l'exercice clos le 31 août 2020	
Cotisations reçues	462 450
- <i>Reversement de cotisations</i>	118 074
+ Subventions reçues	70 312
+ Autres produits d'exploitation reçus	455 867
+ Produits financiers reçus	18 012
= Total des ressources	888 567

5.2 Analyse des produits courants non financiers

PRODUITS	31/08/2020	12	31/08/2019	12
	mois		mois	
Cotisations syndicales & économiques	462 450		389 663	
dont cotisations de l'année N	298 791		290 632	
dont cotisations de l'année N-1	97 532		92 354	
dont cotisations de l'année N-2 &+	1 895		6 677	
Ventes de fournitures	318		208	
Prestations	407 653		421 987	
dont prestations délivrées aux adhérents	153 590		153 516	
dont prestations internes	45 289		43 042	
dont prestations diverses	208 774		225 429	
Subventions	70 316		77 952	
dont subventions dédiées	1 437		14 000	
dont financement mandat syndical	4 659		18 761	
dont subventions Coopération	8 300		4 800	
dont subventions diverses	55 916		40 391	
Autres produits de gestion courante	47 896		50 732	
Transferts de charges	1 502		1 699	
Reprise de provisions	6 747		558	
TOTAL DES PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS	996 882		942 799	



Le fait générateur de la reconnaissance du produit d'une cotisation est décrit ci-dessous :

- concernant les cotisations syndicales, le fait générateur correspond à l'encaissement effectif des sommes auprès des adhérents,
- concernant les cotisations variables collectées auprès des coopératives, le fait générateur correspond à l'encaissement de la cotisation par la coopérative qui est en charge de la restituer à la FDSEA Moselle.

5.3 Autres produits d'exploitation

Le montant (en €) des autres produits d'exploitation se décompose ainsi :

• Redevance d'utilisation du titre « La Moselle Agricole »	47.000
• Remboursement de défraiement administrateurs par FNSEA/FRSEA	896
• Produits divers	0
Total	47.896 €

5.4 Résultat financier

Il correspond à :

	Charges	Produits
• Dotations aux provisions des immos financières	0	
• Dotations aux provisions des VMP	2.708 €	
• Autres frais financiers	1	
• Revenus des immobilisations financières		0
• Revenus des placements		13.152 €
• Reprises sur provisions des immobilisations financières		2.099 €
• Produits financiers divers		4.860 €
Total	2.709 €	20.111 €
Résultat financier =	+ 17.402 €	



5.5 Résultat exceptionnel

Il correspond à :

	Montants en €	
	Charges	Produits
• Rentrées sur créances amorties		161
• Produits de cessions d'Immobilisations		0
• Ristournes s/ex. antérieurs		920
• VNC des immobilisations sorties	0	
• Charges exceptionnelles de l'exercice	0	
• Dotations aux provisions des débiteurs divers	0	
Total	0	1.081
Résultat exceptionnel		1.081

6 Etat des engagements hors bilan

6.1 Engagements donnés

Néant

6.2 Engagements reçus

Néant

7. Autres informations

7.1 Effectif moyen

	Effectif salarié
Cadres	2
Techniciens	5
Employés	3
Apprentis	0
TOTAL	10

0o0o0o0o0o0o0o0o0